



Rappel fiscal après un décès

Par **marmotte67**, le **20/02/2009** à **21:04**

Bonjour,

Mon père est décédé en aout 2008, sans héritage.

Je viens de receptionner un courrier du centre des impôts m'informant qu'un controle fiscal à été effectuer sur les déclarations fiscales de mon père remontant sur les trois dernières années et on me réclame une certaine somme pour une demi part dont il n'aurait visiblement pas dû bénéficier..

J'aimerais savoir si l'administration est en droit de se retourner vers moi.

Merci pour votre réponse.

Par **Marion2**, le **20/02/2009** à **23:06**

Bonsoir,

Dans la mesure où vous avez accepté l'héritage (positif ou négatif) vous devez également régler les dettes de votre père.

Cordialement.